SEQUENCE 3 Les relations exécutif — législatif en France

Plan

- ▶ I Au préalable : les différents types de régimes politiques
 - ► A Les dictatures et les régimes totalitaires
 - ▶ B Les régimes démocratiques
- ▶ Il Les jeux de pouvoir de la V° République
 - ▶ A La rationalisation du parlement
 - ▶ B Un exécutif fort
 - ► C Que se passe-t-il sous Macron II ?

l Au préalable : les différents types de régimes politiques

- La notion de régime politique désigne le mode d'organisation des pouvoirs publics : mode de désignation ou d'élection, les compétences, la définition des rapports entre les différents pouvoirs.
- Les régimes politiques sont le fruit du jeu des forces politiques dans le cadre institutionnel défini par la Constitution ou par la coutume.
 - S'ajoutent d'autres facteurs, historiques, idéologiques, culturels, qui déterminent la nature des régimes politiques.

A Les dictatures et les régimes totalitaires

Les dictatures visent à assurer le pouvoir d'un homme, d'un parti ou d'une catégorie sociale.

- D'un point de vue économique, le régime totalitaire se caractérise par un « grand interventionnisme de l'État »
- la politique totalitaire conduit progressivement à un isolement du pays dans les relations avec le reste du monde.

Les régimes totalitaires

- Dictatures dont le but est de transformer en profondeur non seulement la société mais aussi l'individu en employant tous les moyens possibles pour atteindre ce but.
- Stratégies pour y parvenir :
 - mise en place d'un état fort
 - ► Lié à un parti unique
 - Système propagandiste très développé
 - ► Instauration d'un régime de terreur
 - Désignation d'un ennemi commun (renvoi régime de terreur)

B Les régimes démocratiques

- Caractéristiques :
- L'existence d'une pluralité de partis politiques,
- La liberté et la garantie de choix laissées aux citoyens,
- la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire
- ► la garantie des libertés individuelles

Parlementaire

Les différents types de régimes démocratiques



- séparation des pouvoirs et existence de mécanismes de régulation en cas de désaccord entre l'exécutif et les assemblées parlementaires
- •Le gouvernement doit disposer de la confiance de la majorité parlementaire: il est responsable devant elle et en cas de perde de majorité, doit remettre sa démission
- •L'exécutif bicéphale
- Collaboration étroite entre le gouvernement et les assemblées
- Gouvernement a l'initiative législative
- Exécutif a un pouvoir de dissolution
- Le renversement du gouvernement et le pouvoir de dissolution sont des instruments de régulation entre les pouvoirs



Présidentiel

egime

• Stricte séparation des pouvoirs

- Exécutif fort à une seule personne
- Pas de responsabilité politique devant les assemblées
- A un droit de véto sur les lois votées par le parlement (pas de pouvoir de dissolution
- Les assemblées ont le monopole de l'initiative législative et de larges pouvoirs de contrôle de l'exécutif



mixt

Parlementarisme

- Collaboration entre les pouvoirs
- Exécutif fort à deux têtes
- Gouvernement responsable devant l'assemblée (renversement)
- Exécutif (chef de l'état) a un pouvoir de dissolution de l'assemblée
- Le gouvernement a d'importantes prérogatives dans l'élaboration de la loi

Régime

Il Les jeux du pouvoir de la V° République

A Un parlementarisme rationnalisé

Parlementarisme rationnalisé : ensemble des dispositions définies par la Constitution de 1958 ayant pour but d'encadrer les pouvoirs du Parlement afin d'accroître les capacités d'action du gouvernement.

But : rompre avec l'instabilité ministérielle de la IV° République (régime d'assemblée ou parlementaire) et préserver le gouvernement d'un accroissement de prérogatives du parlement à son détriment

Principe pour concevoir la constitution de la V° République : maintien du régime parlementaire = un gouvernement responsable devant les assemblées et un exécutif ayant le pouvoir de dissoudre l'assemblée.

Il Les jeux du pouvoir de la V° République...

A' Alors pourquoi cela fonctionne sous la V° République: Michel Debré: "À la confusion des pouvoirs dans une seule assemblée, à la stricte séparation des pouvoirs avec priorité au chef de l'État, il convient de préférer la collaboration des pouvoirs: un chef de l'État et un Parlement séparés, encadrant un gouvernement issu du premier et responsable devant le second, entre eux un partage des attributions donnant à chacun une semblable importance dans la marche de l'État et assurant les moyens de résoudre les conflits qui sont, dans tout système démocratique, la rançon de la liberté."

- La Constitution a strictement encadré les prérogatives de législation des deux chambres composant le Parlement au profit du gouvernement.
- 1. Le gouvernement a l'initiative des projets de lois, atténuée depuis la réforme de 2008
- 2. Le domaine de la loi est désormais limité aux seuls champs énumérés par la Constitution (art. 34).
- 3. Le pouvoir règlementaire détenu par le gouvernement s'en trouve ainsi étendu à toutes les autres matières
- 4. l'institution d'un contrôle de constitutionnalité des lois et des règlements des assemblées,
- 5. la maîtrise à l'origine par le gouvernement de l'ordre du jour des deux chambres (article 48)
- 6. la faculté pour ce dernier dans certains cas de légiférer par ordonnances

Un parlement discipliné dû au fait majoritaire

Il Les jeux du pouvoir de la V° République...

- B Un exécutif fort : un régime semi-présidentiel
- Modification de la constitution de 1962 : élection du président de la République au suffrage universel direct à deux tours.
 - À l'origine, le président de la République était élu au suffrage universel indirect

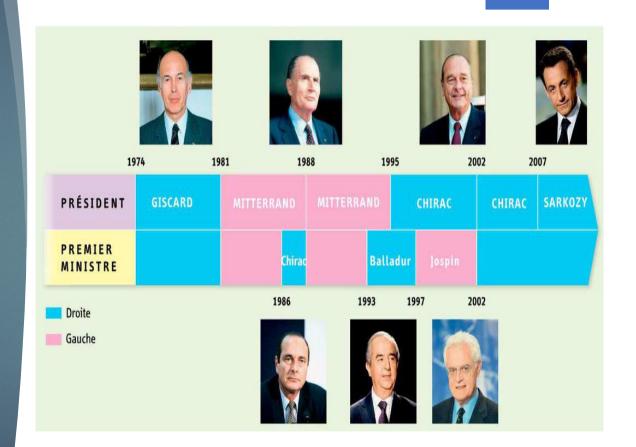
Résultats de cette modification

- Le Président de la République a une légitimé accrue, plus forte que celles de députés élus dans des circonscriptions.
- L'équilibre des pouvoirs conçu par le constituant de 1958 connaît de profondes modifications, consacrées par l'usage plus que par l'application littérale des textes constitutionnels.
 - ▶ Pratique du vote de confiance (article 49)
 - ▶ Nomination du Premier Ministre
 - Responsabilité du Premier Ministre devant le chef de l'État
 - ► Fait majoritaire Assemblée disciplinée

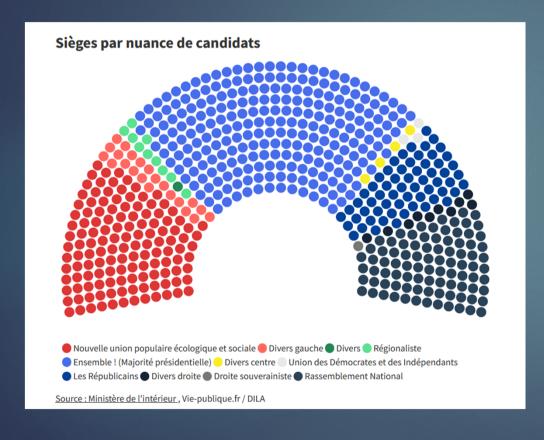
Il Les jeux du pouvoir de la V° République...

в-Un exécutif fort : un régime semiprésidentiel

- En cas de cohabitation
- le gouvernement est responsable devant l'assemblé d'où il tient sa légitimité
- Le président n'est plus le chef de l'exécutif, mais il demeure chef d'état et continue de présider le conseil de ministres.
- il conserve ses missions du domaine réservé : c'est-à-dire en matière diplomatique et militaire. Il conserve également le pouvoir de nomination des fonctionnaires civils et militaires de l'État. L'usage a également reconnu au Président un droit de regard sur l'ordre du jour des sessions extraordinaires des assemblées parlementaires.



Il Les jeux du pouvoir de la V° République... C-Que se



C – Que se passe t-il avec Macron II ?	
577 sièges à l'AN	
Ensemble	245
Rassemblement national	89
Les Républicains	61
NUPES	131
Divers gauches	22
Régionalistes	10
Divers droite	10
D souverainiste	1
Divers centre	4
Indépendants	3